

1. CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES

<p>DATES</p> <p><i>Kf: plus de communication</i></p>	<p>OPERATIONS</p>
<p>Entre le 1^{er} et le 15 septembre</p>	<p>Transmission de la composition de chaque instance aux organisations syndicales et aux services de l'administration centrale.</p>
<p>* Lundi 22 septembre</p>	<p><u>Ouverture de l'espace grand public.</u> www.education.gouv.fr/electionspro2014 donnant accès à l'espace électeur</p>
<p>Lundi 22 septembre</p> <p><i>Fin de la réunion finale au sujet de l'impact des qe devant être bouclés</i></p>	<p>Ouverture de la cellule d'assistance technique académique aux électeurs (les horaires d'ouverture seront précisés sur les sites académiques).</p>
<p>Mercredi <u>15 octobre</u></p>	<p>Affichage des listes électorales (LEC) pour l'ensemble des scrutins sur les espaces électeurs. Point de départ du délai de recours concernant les LEC.</p> <p><u>Affichage des LEC</u> par extraits dans les écoles, les établissements publics locaux d'enseignement, les services académiques, les établissements publics administratifs et les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements d'enseignement privés des 1^{er} et 2nd degrés sous contrat. Les extraits mentionnent pour chaque électeur l'ensemble des scrutins auquel il est rattaché.</p>
<p>Jeudi <u>16 octobre</u> 17h, heure locale</p>	<p><u>Date limite de dépôt dans les services</u> départementaux de l'éducation nationale, les rectorats et à l'administration centrale des déclarations individuelles de candidatures (DIC), des candidatures, logos et professions de foi et des noms des délégués (contre récépissé des candidatures des organisations syndicales).</p>
<p>Vendredi 17 octobre après 17 h, heure locale</p>	<p>Affichage pour information dans les services déconcentrés et dans les services centraux des candidatures déposées.</p>
<p>Vendredi 17 octobre 17 h, heure locale</p>	<p>Date limite de décision d'irrecevabilité d'une candidature présentée par les organisations syndicales.</p>
<p>Lundi 20 octobre</p>	<p>Remise des fichiers des électeurs aux organisations syndicales pour les scrutins auxquels elles participent.</p>
<p>Lundi 20 octobre 18 h, heure locale</p>	<p>Date limite pour l'administration de notification de la décision d'inéligibilité d'un ou plusieurs candidats auprès du délégué de l'organisation syndicale concernée.</p>
<p>Jeudi 23 octobre 17h, heure locale</p>	<p>Fin du délai de correction des candidatures par les OS suite aux observations faites par l'administration.</p>
<p>Lundi 27 octobre</p>	<p>Tirage au sort de l'ordre d'affichage des candidatures, logos et professions de foi.</p>
<p>Lundi 27 octobre, 12h, heure locale</p>	<p>Date limite de présentation des demandes de rectification des LEC.</p>
<p>Mardi 28 Octobre</p>	<p>Mise en ligne sur le portail, des candidatures, logos et professions de foi conformément à l'ordre tiré au sort.</p> <p>Edition et affichage des candidatures dans les services centraux, les services académiques, les établissements publics administratifs et les établissements publics d'enseignement supérieur.</p>
<p>Mardi 28 octobre</p>	<p>Information des services de l'administration centrale de l'absence de candidats, toutes organisations syndicales confondues, pour un grade et un scrutin donnés.</p>

